



L'ICA (initiative citoyenne alsacienne) est un club de réflexion qui inscrit sa philosophie politique dans les principes d'union dans la diversité et du post-nationalisme. Son régionalisme est libéral-démocratique et non ethno-nationaliste. Elle réunit plusieurs centaines de membres, parmi lesquels bon nombre d'élus, et est suivie par un grand nombre de sympathisants

8 mars 2021

Lettre ouverte à Monsieur le député et conseiller régional Sylvain Wasserman

Monsieur,

Les DNA (et L'Alsace ?) font état en date du 24 février de propos selon lesquels :

- vous jugez « le millefeuille institutionnel français illisible, peu efficace et source d'inutiles conflits »,
- vous souhaitez que ce millefeuille soit « raboté »,
- vous proposez de « fusionner les échelons régionaux et départementaux, dès que possible lors du prochain quinquennat »,
- et qu'il fallait « instituer des Länder à la française - les pouvoirs réglementaires en moins, aux périmètres géographiques éventuellement remaniés ».

Nous, autres Alsaciens, qui connaissons le fonctionnement des Länder allemands disons bravo. Enfin on s'inspire de ce qui se fait ailleurs pour faire évoluer le mode de gouvernance en France. Cependant des Länder sans pouvoir normatif ou réglementaire, ce ne sont plus des Länder. Qui dit Länder, dit aussi fédéralisme. Or ce concept n'est pas dans l'ADN français. La France, qui s'est construite par agglomération successive, autour du centre historique parisien, de provinces dont le liant a été l'administration, a le centralisme dans son ADN, cela explique qu'elle soit encore aujourd'hui un pays plus administré que gouverné, car gouverner c'est partager le pouvoir.

Le régalién, c'est-à-dire le domaine propre à l'État, est en France très vaste, sinon général (Défense, Politique étrangère, Monnaie, Justice, Éducation, Police, Santé, le social, la fiscalité, l'énergie, l'économie...). En contrepartie les régions françaises ne sont au fond que des chargées de mission de l'État qui leur confie des choses à exécuter pour son compte et avec l'argent qu'il leur confie pour cela. Ce mode de gouvernance nous coûte très cher en pertes de créativité et en pertes financières, et contribue amplement au fait que la France a le niveau de dépenses publiques par rapport au PIB le plus élevé du monde, sans pour autant que cela se traduise par un niveau de bien-être collectif inégalé. Il y a donc grande nécessité à réformer, sauf à vouloir, coûte que coûte, faire perdurer un système né de la centralisation monarchique et du raidissement révolutionnaire, et à persister à faire l'autruche ou dans le fatalisme.

Entre le modèle du Land allemand et celui de région française, pourquoi ne pas introduire un modèle intermédiaire, celui de la cogestion administrative¹. L'État partagerait la gestion de quelques-uns de ses domaines avec les collectivités territoriales. Prenons par exemple la culture. Au-delà des compétences qu'elles ont déjà, les collectivités cogèreraient avec l'État des éléments du domaine régalien de ce dernier dans le cadre de ce qui, par exemple, pourrait être des Haute-Autorités dédiées². Ce n'est pas exactement ce que nous souhaitons, puisque nous préférons le modèle des CSP qui se voient attribuer des domaines en propre. Si la cogestion administrative était adoptée et si à un terme convenu elle avait fait ses preuves, alors l'État, qui a toujours été méfiant à l'égard du fait régional, pourrait dans une confiance enfin trouvée franchir un pas supplémentaire.

Nous pouvons vous suivre sur ce vous dites au sujet du millefeuille, mais vous n'allez pas au fond des choses. En fait, il y a en France deux séries de millefeuilles, celui des collectivités et celui de l'État et de son administration avec deux séries de fonctionnaires. Un total embrouillamini qui génère un gâchis d'énergie et de moyens financiers. À cela s'ajoute un parisianisme prégnant. Chaque année, le ministère de la Culture dépense 139 euros par Francilien contre... 15 pour l'habitant d'une autre région, un rapport de 1 à 9 au profit de l'Île-de-France ! Ce parisianisme est non seulement structurel, il prétend donner le ton.

Enfin, nous pouvons aussi vous suivre lorsque vous évoquez l'éventualité du remaniement du périmètre géographique des régions. Cependant, pourquoi qu'une éventualité ? C'est pour nous une nécessité. En premier lieu pour les régions qui ont été construites sans tenir compte de l'identité de leurs composantes. Le dynamisme régional repose aussi sur un périmètre régional pleinement accepté et ressenti par les populations. L'identité culturelle doit être considérée comme une ressource aux ramifications nombreuses et variées au service de la région. En contrepartie, la région doit être un outil de reconnaissance culturelle et historique.

Pour conclure. Nous nous réjouissons que vous ayez porté ces problèmes sur la place publique alsacienne. Cependant, nous nous permettons de vous inviter à ne pas vous en tenir au discours. À la place qui est la vôtre, vous devriez prendre une initiative nationale et porter le débat au niveau des instances politiques du pays. Pourquoi n'inviteriez-vous pas vos collègues parlementaires, mais aussi les présidents de régions et de départements et d'autres collectivités à une grande conférence nationale sur le thème global de l'évolution de la région et concomitamment du mode de gouvernance ? Pourquoi ne déposeriez-vous pas avant la fin de la mandature l'une ou l'autre proposition de loi en vue d'améliorer l'une ou l'autre chose que vous critiquez ?

Cordialement.

Pierre Klein, président
www.ica.alsace
ica.2010@orange.fr

¹ On pourrait aussi s'inspirer des régions italiennes ou espagnoles.

² Par exemple une Haute Autorité décentralisée spécialement dédiée à l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la culture régionales, rassemblant les compétences de l'État et les contributions des collectivités territoriales, en concertation avec les représentants des parents, des enseignants et des associations travaillant à la promotion de la langue et de la culture régionales, et disposant de l'ensemble des pouvoirs nécessaires pour : - planifier le développement de l'enseignement,- organiser la formation, - assurer le recrutement, - développer les outils,- décider de l'ouverture des enseignements et de l'affectation des enseignants,- assurer le contrôle.,